




**REUNION PREPARATOIRE DE LA 18ème
CONFERENCE DES PARTIES DE LA CITES
(Casablanca 24-25 octobre 2019)**

- **THEME**
- **MISSIONS DE CONSERVATION ET DE PRESERVATION DES RESSOURCES MARINES ASSIGNEES AUX ORGANISATIONS REGIONALES DE GESTION DES PECHERIES**
- **Par: Amadou Télivel DIALLO Commissaire de la République de Guinée auprès de la Commission Baleinière Internationale**

- I/ CONSTAT
- La situation mondiale des pêcheries est marquée de nos jours par une dégradation continue des stocks de poisson et la dégradation de leurs écosystèmes marins.
- Cette réalité a amené à une prise de conscience au niveau des autorités publiques des différents Etats côtiers, et au niveau de la communauté Internationale sur les besoins de renforcer les régimes de conservation et de gestion des différentes pêcheries.



Cette réalité a conduit à l' émergence des Organisations Régionales de Gestion des pêches qui sont des Institutions intergouvernementales de pêche qui disposent du pouvoir d'établir des mesures de protection et de gestion de la pêche en haute mer, et à l' amélioration du rendement de celles déjà existantes.

Egalement à l'adoption d' un certain nombre d'instruments juridiques visant à régler les problèmes de la gouvernance internationale des pêches.

- 2/ TYPES D'ORGP
- Elles peuvent être en fonction d'un territoire, dans ce cas elles sont chargées de la gestion des pêches dans une zone donnée;
- Elles peuvent être chargée d'une espèce en particulier, ou de la gestion d'un seul groupe d'espèces dans une région spécifique

- 3/ intervention des ORGP
- Elles jouent un rôle essentiel dans le système mondial de la gouvernance des pêches

- Elles adoptent des mesures contraignantes pour leurs membres;
- Elles facilitent l'administration d'une multitude d'espèces pêchées;
- Elles sont présentes dans presque tous les océans du monde;
- La quasi majorité des stocks de poissons de mer sont gérés par une ou plusieurs ORGP;
- Elles font appliquer le cadre juridique international;
- Elles sont devenues le moyen idoine pour administrer les stocks de poissons transfrontaliers, partagés entre différentes zones de juridictions nationales, entre ces zones et la haute mer, ou exclusivement en haute mer;
- Elles sont les plus indiquées pour faire appliquer le cadre juridique international des pêches;

- Les ORGP sont aujourd'hui le principal moyen pour obtenir une coopération entre les Nations de pêche, laquelle est essentielle à la conservation et à la gestion efficace de la pêche internationale;
- C'est pour ces raisons que le groupe favorable à l'exploitation durable des ressources marines milite pour l'utilisation des ORP/ORGP dans la mise en œuvre des politiques de protection des ressources marines à valeur commerciale.

Les ORGP assurent l'adéquation entre les amendements et les impératifs de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté surtout au niveau du secteur de la pêche artisanale en conformité avec les cinq (5) objectifs stratégiques de la FAO.

4/CONCLUSIONS:

- Pour la protection des espèces marines à valeur commerciale les ORGP sont indiquées pour répondre aux attentes car elles tiennent compte des connaissances scientifiques sur les espèces cibles et leur importance au niveau local en termes de sécurité alimentaire;
- Les ORGP contribuent à limiter la pêche illégale au niveau des populations locales suite à des inscriptions des espèces marines à valeur commerciale sur les annexes de la Cites;
- Les ORGP garantissent la prise en compte des spécificités régionales face à la nature disparate des connaissances sur les stocks des espèces cibles .



**Je vous remercie de votre
attention**